

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Les filières scolaires, mécanismes et engrenages

Aujourd'hui, les élèves vaudois sont ensemble jusqu'à la fin de la sixième année. Après quoi, on les répartit en trois filières. Le projet de Mme Lyon, qui est au fond un «EVM bis», veut supprimer les filières et prolonger l'école unique jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. L'initiative «Ecole 2010», elle, conserve sur ce point la structure actuelle, tout en lui donnant une orientation différente.

Chercher, comme les réformateurs s'obstinent à le faire, la structure la meilleure en valeur absolue n'a pas beaucoup de sens. Il existe dans le monde des exemples d'organisations scolaires extrêmement différentes et néanmoins efficaces les unes et les autres.

Cela ne signifie pas que la forme des structures de l'Ecole vaudoise soit indifférente. Mais ce qui importe avant tout, ce sont les critères qui fondent ces structures et dirigent leur évolution: tant valent ces critères, tant valent les structures. Les structures traditionnelles étaient conçues en fonction de l'avenir professionnel des élèves. Elles évoluaient au rythme des changements sociaux et techniques. C'est d'ailleurs dans cette perspective d'un lien étroit entre la formation scolaire et la société réelle qu'«Ecole 2010» prévoit de réorienter les structures actuelles, en particulier la voie secondaire à option (VSO).

A l'opposé, les réformateurs de l'Ecole vaudoise veulent structurer l'école en fonction non de la société

vaudoise, mais en fonction d'une idée fixe: la promotion à tout prix de l'égalité. Leur position se résume en trois points. Le premier est que les études représentent le point culminant de l'éducation humaine. Le deuxième est qu'il n'y a pas de mauvais élèves, mais seulement des enfants défavorisés par des conditions sociales insuffisantes et des méthodes pédagogiques inadéquates. Enfin, sachant que l'entrée dans une filière qui ne conduit pas au baccalauréat ôte à l'élève toute chance d'accéder à l'empyrée universitaire, il convient de retarder cette entrée le plus longtemps possible. L'idéal serait même de supprimer les filières au profit d'un tronc commun. Avec EVM bis, ce but idéal est explicitement assumé.

C'est ainsi que l'engrenage égalitaire conduit mécaniquement à la filière unique.

Que la filière unique ne fasse que masquer des inégalités irréductibles durant trois années supplémentaires, c'est une évidence dont les réformateurs n'ont cure: périsse l'Ecole vaudoise plutôt que leur philosophie!

La suite est entièrement prévisible: dans moins de dix ans, on nous proposera d'étendre l'école obligatoire – et unique – jusqu'à dix-neuf ans. A moins qu'«Ecole 2010»...

Le vote sur l'initiative et le contre-projet, le 13 février 2011, permettra aux Vaudois de choisir entre une organisation scolaire qui branche les élèves sur la vie réelle et l'illusion égalitaire qui ne cesse de les en éloigner.

Dans la perspective de cette empoignade, certains politiques sont tentés par une solution intermédiaire qui consisterait à conserver le principe de la répartition dès la septième année, mais en deux filières et non plus trois.

Sur quels motifs repose cette proposition, qui a notamment fait l'objet d'un postulat Marcel-David Yersin et consorts au Grand Conseil? L'argument principal est que la réputation de la voie secondaire à options (VSO) est tellement mauvaise qu'elle nuit aux élèves qui en sortent. Il faut donc la supprimer. Autant casser le thermomètre pour faire baisser la fièvre.

Changer l'étiquette ne change pas le contenu. Ce seront les mêmes élèves, les mêmes maîtres et, la mentalité et les buts d'EVM bis restant ceux d'EVM, les mêmes problèmes. Ces problèmes émigreront simplement de la VSO à la voie secondaire générale, ou quel que soit son futur nom, aggravés par le fait qu'ils concerneront non plus trente pour cent, mais cinquante pour cent de la population scolaire. C'est vraiment génial!

Du même coup, on perdra le bénéfice des efforts considérables consentis par les enseignants de la VSO pour conserver une certaine personnalité à cette voie et conduire leurs élèves le plus loin possible sur cette route semée d'embûches.

Les élèves moyens, qui sont les plus nombreux, bringuebaleront entre les deux voies jusqu'au tri de fin de

sixième année. Leur incertitude quant à leur avenir scolaire sera d'autant plus stressante que l'espoir de se raccrocher à une voie moyenne n'existera plus. Cette situation engendrera, entre les parents et l'institution scolaire, des affrontements plus nombreux encore, et plus violents, que ceux qui les opposent aujourd'hui.

Enfin, le bon système, c'est celui qui dure, celui que le temps permet de polir, d'émonder et de compléter. Le remaniement fondamental de structures que propose EVM bis nous promet une nouvelle série de ces désordres en cascade qui ruinent notre école depuis tant d'années.

Mme Lyon, dont le projet n'a pas soulevé l'enthousiasme, est en train, paraît-il, d'envisager une conversion au système des deux filières. On a le sentiment que, pour le Département, peu importe la forme du contreprojet, pourvu qu'il fasse obstacle à «Ecole 2010». De toute façon, pour les réformateurs, dont Mme Lyon est le canal politique provisoire, les deux voies ne signifieraient pas un changement de cap, juste une étape intermédiaire sur le chemin de la voie unique. Ils sont habitués à voir à long terme. Sachant que le système à deux filières, dans les circonstances actuelles, sera immédiatement et durablement invivable, ils peuvent espérer que dans cinq ans, tout le monde sera ouvert à la filière unique.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Trente-trois ans au service de la musique et du pays

A plusieurs reprises déjà, nous avons attiré l'attention sur la fécondité de l'activité musicale de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Au cœur de celle-ci, la présence de Jean-Louis Matthey.

Car trente-trois ans durant, elle a été animée par celui dont le profil est difficile à dresser, tant il est riche, divers et polyvalent. Au moment où Jean-Louis Matthey prend sa retraite, il est donc juste de rappeler les aspects marquants de cette personnalité et de son action dans les aspects les plus divers de la musique.

Jean-Louis Matthey a été un homme de service, au sens le plus élevé du terme, et cela, même dans un sens éthique. Cela explique d'emblée les dimensions exceptionnelles qu'il a su donner à une fonction qui aurait pu être banale et desséchante. En fait, il s'est trouvé devant ce qu'il n'a pas tardé à concevoir comme une mission à remplir – nous dirions un ministère –, conscient des responsabilités qui lui incombaient de gérer, de transmettre et, par là, justement, de servir.

Œuvrant sous trois directeurs successifs, MM. Jean-Pierre Clavel, Hubert Villard et depuis peu Mme Jeannette Frei, il a su concilier les exigences d'une conservation du patrimoine musical avec les nécessités de l'ouverture au monde, et cela, avec un sens aigu du bien de l'institution.

Ceux qui l'ont approché ont été frappés par sa vision équilibrée des gens et des choses, sans doute parce qu'il ne se contentait pas «de parler de la musique», mais la «pratiquait» lui-même. Outre la flûte traversière et le tambour militaire de sa jeunesse, Jean-Louis Matthey n'a-t-il pas acquis une formation de timbalier très remarquable? Or assumer la partition des timbales dans une grande œuvre de Brahms n'est pas à la portée du premier venu! Ce contact avec la base même de la musique, sa matière première, lui a sans doute permis de ne pas céder à certaines sirènes à la mode.

Sous son impulsion, la BCU a considérablement enrichi son domaine de fonds et de catalogues avec les noms de Jean Apothéloz, Gustave Doret, Eric Gaudibert, Bernard Rei-

chel, Jean-François Bovard, et bien d'autres – cinquante-trois au total. De plus, grâce à l'aide de la Fondation Suisa et de la Fondation Marcel Regamey, la BCU a joué un rôle important en éditant des œuvres d'Aloÿs Fornerod, Guy Bovet, Claude Dubuis, Henri Scolari, et d'autres compositeurs (trente-six au total, tous vaudois) qui ont trouvé là une aide opportune et bienvenue.

Mais il reste un domaine où Jean-Louis Matthey, avec le plein accord de ses supérieurs et de l'autorité politique cantonale (du conseiller d'Etat Pierre Cevey, en particulier), a joué un rôle capital, celui de la collaboration avec des institutions extérieures.

Le centenaire de la naissance d'Ernest Ansermet, en 1983, est le premier de ces événements, réalisé en collaboration avec l'Association Ansermet. Le Canton a alors soutenu la BCU dans son effort de rassembler un gisement documentaire de première valeur, destiné à la mise sur pied d'une exposition présentée dans vingt-huit villes du monde, ainsi que la rédaction d'un catalogue dû à Jean-Louis Matthey.

Autres événements de cette nature, l'ouvrage de Jacques Viret, *De la musique et des Vaudois*, qui dresse un large inventaire des forces vives du Canton et forme ainsi un pont entre le passé et le présent; de plus, actuellement en chantier, un ouvrage confié à Antonin Scherrer, à propos des 150 ans du Conservatoire de Lausanne. Ici encore, la collaboration est féconde pour les deux parties, et la BCU, loin d'être une tour d'ivoire, joue donc un rôle public éminent, un rôle de pionnier, qui fait dire à Jean-Louis Matthey: «Tout était à faire et j'ai eu beaucoup de chance de travailler à cela. On m'a fait confiance, c'est un privilège dont je suis conscient.»

Ainsi, cette confiance instaurée, l'esprit de service, la vision de sa mission, son respect de la musique, son humilité aussi, forment l'image qu'il nous laisse en quittant sa fonction, celle d'un véritable humaniste, qui nous dit: «La musique est offerte à chacun, si l'on s'y dispose dans l'exigence de son mystère.»

JEAN-JACQUES RAPIN

Initiative fédérale « Oui à la médecine de famille »

Une initiative, lancée par la Société suisse de médecine générale (regroupant plusieurs sociétés de médecine de premier recours), a été lancée en octobre 2009, et déjà déposée à la Chancellerie fédérale le 1^{er} avril 2010, munie de plus de 200'000 signatures (100'000 sont nécessaires). Ce succès manifeste un besoin, largement ressenti par la population, de changements dans l'organisation de notre système de santé. Le texte est ainsi conçu:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 118b (nouveau) Médecine de famille

1. Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent à ce que la population dispose d'une offre de soins médicaux suffisante, accessible à tous, complète et de haute qualité fournie par des médecins de famille.

2. Ils encouragent la médecine de famille et veillent à ce qu'elle reste une composante essentielle des prestations de soins de base et constitue, en règle générale, la médecine de premier recours pour le traitement des maladies et des accidents et pour les questions d'éducation sanitaire et de prophylaxie.

3. Ils œuvrent à l'établissement d'une répartition équilibrée des médecins de famille entre les régions, créent des conditions propices à l'exercice de la médecine de famille et encouragent la collaboration avec les autres prestataires et institutions du domaine de la santé et du domaine social.

4. La Confédération légifère sur:

- la formation universitaire, la formation postgrade et la recherche clinique en médecine de famille;
- les moyens de garantir l'accès à la profession de médecin de famille et de faciliter l'exercice de cette profession;
- l'extension et la rémunération appropriée des prestations de nature diagnostique, thérapeutique et préventive fournies par les médecins de famille;
- la reconnaissance et la valorisation du rôle particulier qu'assume le médecin de famille auprès des patients en termes de conseil et de coordination;
- la simplification des tâches administratives et les formes d'exercice de la profession adaptées aux conditions modernes.

5. Dans sa politique en matière de santé, la Confédération tient compte des efforts déployés par les cantons, les communes et les milieux économiques dans le domaine de la médecine de famille. Elle soutient leurs démarches en vue d'assurer l'utilisation économique des moyens et de garantir la qualité des prestations.

* * *

Le texte est accompagné d'un argumentaire qui fait apparaître les désirs des initiants et les critiques à l'égard de la situation actuelle. Une des préoccupations majeures est la diminution du nombre des généralistes, ou des médecins de premier recours, avec les difficultés que cela entraîne, et que cela va aggraver encore pour ceux qui la pratiquent: surcharge de travail, service de garde de plus en plus lourd, abandon de certaines régions périphériques, déjà mal desservies. Surprise? Ou conséquence d'une mesure étatique prise dans le cadre de la LAMal? On peut citer ici l'opinion de Beat Kappeler, dans *Le Temps* du 3.10.2009: «Il y a quelques années, ils [les politiciens] ont prohibé l'ouverture de nouveaux cabinets. Et maintenant, les médecins manquent. Quel miracle, quelle surprise!»

La médecine générale est moins attractive que celle des spécialités; dès les stages de formation après les études proprement dites, il est plus difficile de trouver successivement plusieurs places de durée relativement courte, dans les différents services hospitaliers, pour une formation générale, que des places d'une durée supérieure en vue d'une spécialisation précise. Il y a là un handicap important auquel la Faculté de Lausanne cherche à porter remède depuis des années. Les statistiques montrent une proportion de généralistes par rapport aux spécialistes de 4 pour 6; alors qu'on estime, nous disent les initiants, que la proportion devrait être inverse, de 6 généralistes pour 4 spécialistes, sinon 7 pour 3, pour une répartition équilibrée répondant aux besoins de la population.

Le gain du généraliste, trop inférieur à celui du spécialiste, est aussi mis en cause dans le manque de renouvellement de la profession. A cet égard, il faut reconnaître que quelques mesures récentes de l'autorité fédérale sont incontestablement contraires à ce qui est souhaitable: diminution des prestations de laboratoire, indemnisation insuffisante des frais de radiologie, d'électrocardiographie et de diverses installations techniques.

L'initiative demande une répartition «équitable» des gains, par le moyen de tarifs de l'assurance, entre les différents groupes de spécialistes. Immense sujet que de s'attaquer au Tarmed, perpétuellement en mutation, donc toujours insatisfaisant pour une partie ou pour une autre, et qui élèvera forcément des contestations. Qu'on imagine qu'un seul tarif s'applique à tous les médecins de Suisse, dans toutes les variétés de situations géographiques, de spécialités, de pratiques individuelles ou groupées, de préférences diverses, idéologiques ou scientifiques, pour l'exercice de l'art; qu'avec cette bigarrure professionnelle, il faut réaliser un «équilibre» (quel genre d'équilibre?) de façon à contenter chacun... La solution est inimaginable, et on voit qu'elle est constamment recherchée, mais non trouvée. Récemment, le Conseil fédéral avait à examiner quarante mesures urgentes dans le cadre de la LAMal; sur celles-ci, six seulement ont été retenues, dont on espère des économies de 300 à 350 millions!

Les négociations sur la révision de la structure tarifaire Tarmed sont actuellement bloquées; les améliorations pour certaines catégories (médecins de premier recours) ne peuvent être apportées que dans le respect de la neutralité des coûts, «sans que d'autres spécialistes en profitent également».

La réforme de la médecine ambulatoire est en chantier; l'espoir est de la mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2012; les innovations seront importantes: réseaux de soins intégrés avec co-responsabilité budgétaire – médecins, patients et assurance (?) – et contrat *managed-care*; pseudo-*managed-care* (triage téléphonique, listes des médecins, etc) et cabinet médical ancienne manière, celui-ci avec primes un peu plus élevées et double participation aux frais. (Tout ce vocabulaire est livré sans traduction, dans les termes du bulletin de la Fédération des médecins, montrant qu'on ne sait pas exactement à quoi nous devons nous attendre.)

Une nouvelle façon d'estimer les frais hospitaliers (les DRG), basée sur «des forfaits par cas liés aux prestations», plus rationnelle et moins coûteuse pour l'assurance, nous dit-on, sera introduite au début de 2012. Là encore, il y aura nécessité d'harmoniser des tarifs et d'apaiser des oppositions qui s'annoncent violentes contre une intrusion supplémentaire de l'économie dans les relations humaines.

Ce sont les médecins et tout le personnel hospitalier qui sont intéressés au premier chef.

* * *

Malgré tout, il est souhaitable que tous les obstacles que nous avons énumérés puissent être surmontés. On peut raisonnablement penser en effet qu'une médecine organisée de façon à procéder du plus simple au plus compliqué, en demandant au médecin de famille qui, par principe, a vue sur l'environnement de ses malades, connaît les circonstances et les risques de chacun, qui peut avoir la mémoire de tout ce qui s'est passé d'important, qui connaît les possibilités de traitement (hôpital, interventions spécialisées, etc.), au-delà de l'ordinaire et du courant, en demandant donc à ce médecin de gérer l'ensemble d'un dossier de patient; cela lui donnerait la possibilité d'éviter les doublons d'exams, les mauvais engagements thérapeutiques, et de rétablir la relation personnelle qui manque trop souvent à la technicité actuelle. Il y aurait là une économie non seulement d'argent, mais de démarches et d'efforts inutiles.

GEORGES PERRIN

Les 25 ans des Milices vaudoises

L'Association des Milices vaudoises a pour but de perpétuer le quotidien d'une troupe cantonale au début du XIX^e siècle. Créée en 1985, cette troupe d'honneur des autorités vaudoises fête donc cette année ses 25 ans d'existence. Elle invite la population à commémorer cet événement les 12 et 13 juin prochains à Yverdon, combinant ainsi cette fête avec les manifestations liées au 750^e anniversaire de la ville. Le programme, copieux, débute dès 9h le samedi matin avec l'entraînement des Milices et des troupes amies dans l'enceinte de campement sur les rives du lac; sur ce même site aura lieu entre 14h et 16h la cérémonie de prise d'armes et d'assermentation des Milices; enfin, en soirée, la Landwehr de Fribourg donnera un concert à la salle de la Marine. Le dimanche matin, après une salve

d'ouverture et des parades et démonstrations équestres, une célébration œcuménique se tiendra sur la place Pestalozzi avec les Grenadiers fribourgeois et les Mousquetaires des Milices vaudoises. Pour terminer, un grand cortège avec plus de trente groupes historiques et folkloriques de toute la Suisse défilera dès 14h dans les rues de la ville.

En parallèle à cette manifestation, le Château d'Yverdon accueille jusqu'au 13 juin l'exposition «Patrimoine, passion et parade» qui présente des documents originaux, de l'iconographie et l'équipement des Milices vaudoises de 1803 à 1848, ainsi qu'une rétrospective audiovisuelle des activités de 1985 à aujourd'hui. Cette exposition pourra également être vue du 19 juin au 19 septembre 2010 au Musée du Cheval à La Sarraz. F. M.

Juvenilia XCIX

Un jeune collègue me confiait récemment son embarras devant l'indifférence de certains élèves à l'égard des chefs-d'œuvre de la littérature. Comment en serait-il autrement? Ils n'ont pas demandé à être là et il est au fond assez naturel que, sur une vingtaine d'individus, seule une minorité s'intéresse à Montaigne ou à Baudelaire.

L'expérience d'une classe rétive face à un texte dont on aimerait faire partager les beautés rend toujours un peu mélancolique. Pas trop épais, ce roman avait été accueilli par les lazzi égrillards de quelques garçons: «*La Chatte de Colette*? Au moins le titre est prometteur!» Hélas, la minceur de l'intrigue me ennuya rapidement: Camille, jeune épouse d'Alain, devient jalouse de la chatte de son mari et tente de la tuer. C'est tout. La tension montante de cette tragédie de l'amour ne put capter leur intérêt. Ils observaient un mutisme poli quand je m'extasiais à la lecture de telles descriptions: «Un des appareils d'arrosage, debout sur son pied unique, rouait sur le gazon, ouvrant sa queue de paon blanc barrée d'un instable arc-en-ciel.» Ou: «Saha descendit collée au mur comme une goutte de pluie le long d'une vitre.» Qui aime les descriptions à quatorze ans?

Pour effacer cet échec, je misai ensuite sur une valeur sûre, *Le Bourgeois Gentilhomme*, qui obtint un succès au-delà de mes attentes: les jeunes lecteurs riaient et s'approprièrent le texte au point de jouer avec les répliques. Pour gagner un point à

un travail écrit, Darius et Baptiste essayèrent la stratégie des garçons tailleurs qui flattent M. Jourdain pour obtenir un pourboire: «Monseigneur, nous vous serions bien obligés si vous nous donniez ce point... Votre Grandeur...» «Ma foi, s'ils vont jusqu'à l'Altesse, je serai bien obligé de céder.» Quel paradoxe, tout de même que les perruques du Grand Siècle soient plus actuelles que l'histoire d'un jeune couple moderne – appartement avec ascenseur, tête-à-tête au restaurant, cabriolet piloté par madame, etc.

Quelques jours plus tard, il arriva une semblable occurrence dans une autre classe (treize ans): à l'écoute de *Air des Bijoux* du Faust de Gounod, tous éclatèrent de rire, comme on rit de la Castafiore, et se montrèrent fort étonnés que j'aie pu dépenser de l'argent pour acquérir un tel CD: «Vous écoutez ça chez vous? Ah?» Le lendemain, Ariane et Evelyne présentaient un brillant exposé sur un sujet de leur choix: *l'Orfeo* de Monteverdi. Pour illustrer leur propos, elles analysèrent en détail et firent écouter la lamentation d'Orphée à la mort d'Eurydice. Assis au fond de la classe, j'observais leurs camarades, bouche bée, vivre en direct la douleur de cet homme qui venait de perdre un être cher.

Finalement, n'est-ce pas réconfortant que ces jeunes gens élisent Molière et Monteverdi comme contemporains?

J.-B. ROCHAT

A propos des réseaux de soins intégrés

La mode est aux réseaux. Le terme évoque la communication qui est, comme chacun sait, la clé de notre époque; il exprime l'idée d'une œuvre collective, mais sans contrainte; il suggère une collaboration spontanée entre les membres, dans un esprit de rationalité toute naturelle et de liberté attentive à autrui (on ne dit jamais qui commande); en un mot, c'est l'expression d'une belle convivialité.

Le monde de la santé n'échappe pas à cette mode. Une révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie, soumise au Conseil national pour la session de juin par sa Commission de la santé et des affaires sociales, tend à promouvoir les réseaux de soins intégrés. La Commission semble presque unanime, les partis approuvent plus ou moins, la FMH et les assureurs y souscrivent. Les voix discordantes sont rares: quelques médecins – citons la forte critique du Dr Jean-Pierre Grillet, de Genève, dans la *Revue Médicale Suisse* du 5 mai – cependant que les organisations de patients et d'hôpitaux ne formulent des réserves que sur des points particuliers.

De quoi s'agit-il?

Ce projet paraît encore flou, car bien des questions restent ouvertes, à commencer par la définition du réseau de

soins. Cette notion peut en effet recouvrir des réalités fort variées. De manière générale, on peut dire qu'il s'agit d'un groupement de soignants visant à coordonner leurs soins afin de suivre le patient du début à la fin du traitement en veillant au meilleur rapport qualité-coût. Le réseau peut être créé par des soignants ou instauré sous l'égide d'une caisse-maladie. Il assume une certaine responsabilité quant aux coûts des traitements, mais on ne comprend pas toujours par quels moyens.

Cela dit, certains réseaux paraissent tissés de fils quasi arachnéens, cependant que d'autres sont tressés de tiges d'acier. Parmi les premiers, ceux qui n'exigent que le recours prioritaire au médecin de famille, qui adressera le patient à un spécialiste seulement en cas de besoin. A l'autre extrémité, les HMO purs et durs (Health Maintenance Organisations), dont les médecins sont salariés et payés forfaitairement par tête de client.

Le projet fédéral semble s'en tenir à une définition générale et laisser une grande liberté d'organisation aux médecins et aux caisses. L'accent est mis sur les incitations: rabais de primes «jusqu'à 20%» pour les assurés rejoignant un réseau, basse franchise fixée à 300 francs alors qu'elle serait portée à 500 francs pour les rénitents, participation aux coûts

de 10% pour les réseautés et de 20% pour les autres avec un plafond doublé pour les seconds.

Les caisses seraient tenues d'inclure dans leur offre une formule de réseau. Elles pourraient prévoir que les patients entrant dans un réseau sont tenus d'y rester trois ans, sauf motifs spéciaux.

Questions et doutes

A défaut de texte définitif, on ne peut pas se livrer à une analyse complète, mais seulement livrer quelques réflexions.

La première concerne le recours prioritaire obligé, sauf quelques exceptions, au médecin de famille, un généraliste ou un interniste en principe. C'est une démarche normale dans la plupart des cas; mais l'obligation aura sûrement quelques effets curieux.

Qu'en est-il de la liberté de choix du médecin dans cette formule qui s'imposera peut-être vu les pénalités financières prévues en cas de refus? En théorie, cette liberté disparaît, puisqu'il faut recourir aux praticiens agréés par le réseau. En pratique, on ne sait trop qu'en penser. Un réseau déjà institué par une grande caisse romande tient une liste de trois cents médecins de premier recours pour le seul Canton de Vaud. Un réseau genevois propose cent-septante adresses. Il est possible que la banalisation des réseaux pousse la quasi-totalité des praticiens à s'inscrire. C'est ce que semble prévoir le Dr de Haller, président de la FMH, qui a déclaré à 24 heures que les assurés garderaient leur médecin qui sera inscrit dans le réseau. Mais les médecins pourront-ils s'inscrire à plusieurs réseaux, créés dans la mouvance de plusieurs caisses, pour rester à disposition de tous leurs patients? La question ne semble pas réglée. Si c'est non, c'en sera fait de la liberté de choix du médecin – ou de l'assureur. Si c'est oui, l'idée d'un réseau tenu par de forts liens de collégialité et de solidarité aura du plomb dans l'aile.

Qu'en est-il de la liberté professionnelle du médecin? Le sujet est presque ignoré des politiciens et des commentateurs. Il faut bien voir que les réseaux, dans les faits, seront placés sous la direction des caisses. Si le réseau en reste à son expression la plus légère, il ne devrait guère y avoir d'intrusions plus marquées qu'aujourd'hui dans les déci-

sions médicales. Dans le cas d'une HMO, en revanche, les contraintes budgétaires peuvent s'avérer décisives. Quant à la tendance générale, le Dr Grillet évoque non sans raison la concurrence qui naîtra obligatoirement entre les réseaux et qui ne se fera pas sur des critères de qualité mais bien sur des critères économiques.

Que penser enfin des allègements de primes «jusqu'à 20%» qu'on nous fait miroiter? La formule utilisée par les promoteurs de cette réforme fait penser à ces offres d'agences de voyage qui vous proposent un séjour en Tunisie «dès 599 francs»; mais c'est seulement entre le 10 et le 17 novembre, pour une chambre donnant sur la route. On peut craindre qu'il en aille de même avec l'assurance maladie; sinon, un tel rabais tiendrait du miracle. Les réseaux existants ne fournissent guère d'indications pertinentes, car les personnes âgées ou malades n'y ont pas adhéré; on peut donc traiter à peu de frais une population jeune et saine. Pour la population dans son ensemble, on rappelle que les coûts de l'hospitalisation, qui n'ont pas grand-chose à voir avec les réseaux, représentent presque la moitié des coûts totaux de la santé. Si l'on y ajoute d'autres dépenses échappant aux prétendus bienfaits des réseaux (urgences, maternité, etc.), on voit que les économies devraient être trouvées sur la moitié au plus des dépenses totales, qui devraient donc être réduites «jusqu'à» à raison de 40%! Avouons une certaine incrédulité...

Pour ne pas conclure

Le sujet est complexe, les travaux parlementaires vont encore durer et peut-être nous valoir des compléments d'information. Il est donc trop tôt pour conclure. Disons qu'à ce stade il y a une forte présomption que la promotion légale des réseaux de soins intégrés ne soit qu'une manipulation de l'officialité destinée à faire croire qu'elle innove tout en masquant son impuissance. Une poignée de poudre aux yeux qui n'aura guère d'effets sur le coût de la santé, mais compliquera la vie des assurés et des soignants tout en limitant leur liberté.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Que faire du Palais de Rumine?

Le monde étroit des décideurs culturels et politiques est en ébullition: les zones peu utilisées de la gare de Lausanne pourraient abriter les futurs musées d'art de la ville et du Canton. «Le projet est sur les rails», dit-on facilement. «Cette surface grande comme trois terrains de foot...», lit-on dans *24 heures* du 20 mai dernier: le soussigné, n'ayant jamais assisté à un match de football, ignore cette mesure, mais cela doit bien faire quelques poses de terrain, et qui ne sont pas situées en zone agricole... Et le Palais de Rumine? Les musées scientifiques y sont bien installés; ils ont été rénovés et personne ne conteste leur qualité et leur succès.

M. Marthaler souhaiterait consacrer l'aile nord du Palais de Rumine à la biodiversité. En réalité, celle-ci est déjà bien représentée dans les étages consacrés aux sciences, et va trouver une place de choix dans l'énorme «Bioécopôle» en construction à la sortie de l'autoroute, à Vennes. A notre avis, il serait plus logique, au centre de la capitale, d'élargir fortement l'actuel Musée cantonal d'archéologie et d'histoire pour en faire un vrai musée d'histoire vaudoise. Les locaux sont assez vastes pour un projet important, la Bibliothèque cantonale est à disposition des chercheurs et du public, avec sa salle consacrée à la documentation vaudoise, ensemble imposant de publications issu directement de l'Encyclopédie.

L'actuel Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, malgré un remaniement il y a quelques années, est peu représentatif de l'histoire du Canton. Le très riche patrimoine archéologique ne doit pas être négligé. La période romaine est bien présente à Vidy, Nyon, Yverdon et, bien sûr, Avenches. Mais l'archéologie devrait se prolonger par un ensemble à portée historique, qui fait actuellement défaut. Ce musée pourrait être transformé, élargi, complété, de manière à former un vrai Musée historique vaudois. Musée moderne, vivant et interactif, avec des

cartes qui s'allument, des reconstitutions, des vidéos, des bornes informatiques, et aussi des objets. Voici, à titre d'hypothèse, les sections principales qu'il pourrait comporter:

1. Préhistoire.
2. Epoque romaine: César et les Helvètes, la romanisation progressive, le cadre administratif (les provinces), les routes (milliaires), la monnaie, la vie quotidienne.
3. Les Burgondes et les Francs, le Royaume de Bourgogne transjuranne.
4. L'Eglise au Moyen Age (Marius d'Avenches / de Lausanne, construction de la Cathédrale et des autres églises romanes et gothiques, le diocèse de Lausanne, les chanoines, les monastères en terre vaudoise).
5. L'influence des Savoie (de Thomas et Pierre jusqu'à la conquête bernoise).
6. La vie au Moyen Age (paysans, commerçants, vie militaire, châteaux, etc.).
7. Des Guerres de Bourgogne à la conquête bernoise.
8. Le régime bernois (Réforme, Académie, agriculture, commerce, bailliages, tribunaux, vie quotidienne, châteaux de plaisance, etc.).
9. De la Révolution vaudoise au Traité de Vienne (acteurs principaux, création du Canton, premières lois, routes, etc.).
10. Le XIX^e siècle (Académie, vie politique, économique, sociale, chemins de fer, hôtellerie, Vaud dans la Confédération, etc.).
11. D'une guerre à l'autre (1914-1945).
12. La mutation de ces cinquante dernières années (démographie, autoroutes, urbanisation, société multiculturelle, développement des arts, du sport, des loisirs, etc.).

Après la RHV et la BHV, que vive le futur MHV!

YVES GERHARD

La vision technocratique du recteur Arlettaz

Dans une *interview* de 24 heures¹, le recteur de l'Université de Lausanne, M. Dominique Arlettaz, se félicite du prochain lancement de l'initiative de l'Union des étudiants suisses (UNES) en faveur des bourses d'études. La journaliste lui demande: «Vous ne croyez donc pas au projet d'harmonisation des bourses d'études négocié par les cantons, qui pourrait bientôt entrer en vigueur?» Réponse de M. Arlettaz: «Mais si! Ces deux démarches [...] ne sont absolument pas contradictoires mais complémentaires. Les cantons ont fait de gros efforts ces dernières années pour aboutir à cet accord et pour offrir des bourses d'études plus importantes. Mais c'est le moment de faire un pas de plus.» Et M. Arlettaz conclut: «L'effort des cantons est à saluer mais il faut maintenant reconnaître que l'aide matérielle aux étudiants est une tâche nationale, une valeur importante de notre pays qui doit s'inscrire dans notre texte fondamental.»

Ainsi donc, pour le recteur de l'Université de Lausanne, les efforts des cantons pour trouver des accords respectant les particularités de chacun d'eux n'ont de sens que comme marche-pied d'une

centralisation pure et simple, qui remplacera le fruit de leurs efforts par des normes bureaucratiques unifiées et pensées en allemand fédéral. C'est faire vraiment bon marché de la réalité confédérale de la Suisse et de la souveraineté des cantons!

M. Arlettaz ignore apparemment que chaque fois que la bureaucratie fédérale s'empare d'un sujet, si cadré soit-il, elle en profite pour étendre son pouvoir bien au-delà du nécessaire.

Enfin, et comme toujours quand on examine un sujet politique uniquement sous l'angle technique et matériel, M. Arlettaz néglige le fait que, si cette initiative aboutit et qu'elle est acceptée, les cantons n'auront plus le droit d'adapter les procédures d'attribution des bourses à l'évolution particulière de leur université et de ses rapports avec la communauté cantonale.

Cette désinvolture politique est inquiétante pour l'avenir de l'Université de Lausanne.

D.

¹ Martine Clerc, «Jusqu'où harmoniser les bourses d'études?», *24 heures* du 12 mai 2010.

Le rôle de l'armée?

A quoi sert l'armée? Sa mission principale semble être la sauvegarde du territoire. La Suisse est-elle menacée aujourd'hui? Si oui, quelles sont ces menaces, et pouvons-nous y faire face militairement? De telles questions reviennent sans cesse dans le débat sur la réforme de l'armée.

Pour certains, faute d'ennemis directs, l'armée suisse devrait abandonner son rôle de défense du territoire et se reconverter dans d'autres tâches comme le maintien de la paix au niveau international ou certaines opérations de police, de renseignement, de secours. Ces idées gagnent du terrain alors que le Conseil fédéral sera bientôt appelé à définir la politique de sécurité qu'il veut mettre en place pour la Suisse. La difficulté réside dans les investissements énormes que requiert la modernisation de nos forces armées, et notamment de l'aviation qui est devenue désuète. L'achat de vingt-deux nouveaux appareils de combat devrait ainsi coûter entre 3,5 et 5 milliards de francs.

La perspective de ces factures douloureuses provoquera sans doute des résistances. Il importe donc de réaffirmer que le but primordial de la Confédération est la défense du territoire et qu'elle a pour cela besoin d'une force militaire suffisante.

Les opposants à l'armée de défense territoriale affirment que celle-ci serait inadaptée aux nouvelles menaces que sont le terrorisme, les attaques informa-

tiques, la criminalité organisée, etc. Ce raisonnement ne tient pas. L'apparition de nouvelles menaces n'implique pas la disparition des anciennes, pas plus que la grippe porcine l'hiver passé n'a supplanté les maladies déjà existantes. Si de nouvelles menaces apparaissent, il faut s'en protéger, sans nécessairement baisser la garde devant les autres.

D'ailleurs, est-il vrai que la guerre, au sens classique d'un conflit armé entre Etats, n'est plus d'actualité depuis la fin de la Guerre froide? Non, bien sûr. La Corée du Nord vient de commettre une agression des plus classiques contre son voisin sud-coréen, dont elle a coulé un navire. Plus près de chez nous, la Géorgie a subi une invasion militaire de la Russie en 2008: chars, aviation, artillerie, infanterie, tout y était. Les exemples abondent, mais il suffit pour notre démonstration d'avoir rappelé qu'une telle guerre est possible *aujourd'hui*.

Cela étant, les autorités ont pour devoir de se préparer à toute éventualité. Or, la défense du territoire ne se prépare pas en une ou deux années. Imaginons que la Suisse, en paix avec le monde entier, renonce à entretenir une armée de défense. Soudain apparaissent des tensions, même lointaines, par exemple en Europe de l'Est ou en Méditerranée. Que faire? Le danger approchant, nous n'aurions que quelques années, peut-être moins, devant nous pour tout reconstituer à partir de rien! Infrastructures, matériel, organisation, entraînement des

hommes, tout serait à faire! Impossible. Le bon sens invite donc à conserver une armée de défense même lorsqu'aucun conflit classique ne semble nous menacer.

Mais, dira-t-on, ne peut-on réduire cette armée de défense à son minimum vital, précisément ce minimum nécessaire à la reconstitution d'une force défensive en cas de nécessité?

C'est une erreur de considérer la menace comme un phénomène purement extérieur, indépendant du système de défense. Or il est évident que, si nous supprimons notre système de défense, nous nous mettrons *ipso facto* en situation d'être menacés! Ce serait l'équivalent d'un propriétaire qui, après avoir vécu des années en paix sans subir de cambriolage, ne voyant plus le danger, déciderait de ne plus fermer la porte de son appartement. Sot raisonnement, et pourtant! A force de démanteler notre armée «faute d'ennemis», le gouvernement finira par susciter de nombreuses vocations d'ennemis prêts à nous fondre dessus.

La menace augmente à mesure que la protection diminue, et inversement. Quand on dit qu'il n'y a plus de menace, c'est en réalité le signe que nos défenses actuelles suffisent à nous garantir des dangers existants, de sorte que nous nous sentons en sûreté.

Enfin, lorsque nous disons que le rôle de l'armée est la sauvegarde du territoire, il faut élargir cette définition. Sa mission est de garantir la souveraineté

de la Confédération face à l'extérieur. C'est ce qui fait de la Suisse un Etat. Parce qu'il est capable de maîtriser et de défendre son territoire par la force, l'Etat fédéral est un interlocuteur crédible auprès de ses voisins. Ceux-ci tiennent compte de notre défense dans leurs relations avec nous. Tous nos traités internationaux, notamment économiques, reposent là-dessus. Ces traités ont pu être négociés avec l'étranger, et non imposés simplement par la force, parce que la Confédération se sait maîtresse de son destin. L'armée contribue largement à cette maîtrise qu'on appelle souveraineté.

Sans force pour affirmer notre indépendance, nous n'aurions pu négocier les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Sans la maîtrise des airs et de la terre, nous ne pourrions garantir nos traités en matière de transport avec nos voisins. Sans notre souveraineté, ultimement garantie par les armes, est-il douteux que le secret bancaire aurait été supprimé depuis longtemps par la France ou l'Allemagne? Et aujourd'hui que toute l'Europe cherche de l'argent pour renflouer ses caisses, nous sommes heureux que personne ne puisse venir simplement se servir dans nos coffres. Tout cela, l'armée suisse le permet *en ce moment*.

Que personne ne dise que l'armée de défense territoriale ne sert à rien! Il n'y a pas d'habitant de la Confédération qui ne bénéficie de son existence.

NICOLAS DE ARAUJO

L'assainissement des finances vaudoises

La *Feuille des avis officiels* du 11 mai dernier a publié une loi cantonale de dix articles, intitulée «Loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003». Le délai référendaire échoit le 20 juin 2010.

Cette publication discrète met un point final à une question qui a beaucoup agité la vie politique de notre Canton durant la dernière décennie. Nous vous proposons ici un bref rappel des faits.

A la fin des années 1990, les finances de l'Etat de Vaud étaient dans les chiffres rouges. Les constituants ont donc adopté un article 165 de la nouvelle Constitution, relatif à l'assainissement financier. Cette disposition prévoit notamment un vote du peuple, qui doit choisir entre une mesure d'assainissement et une augmentation correspondante du coefficient de l'impôt cantonal direct.

Deux interprétations se sont opposées au sujet de la notion de «mesure d'assainissement». Pour les uns, elle signifiait uniquement des économies (diminutions de charges), alors que pour les autres, il pouvait aussi s'agir de nouvelles recettes. Autrement dit, le peuple voterait alors en devant choisir entre une hausse d'un impôt spécial et l'augmen-

tation de l'impôt général (vote dit de l'impôt contre l'impôt).

Ce dernier mécanisme, que l'on peut légitimement qualifier de pervers, a réuni une majorité au Conseil d'Etat et au Grand Conseil en 2004. Il a été attaqué par un recours de MM. Olivier Feller et Philippe Leuba (alors député au Grand Conseil et pas encore conseiller d'Etat) devant le Tribunal fédéral, qui leur a donné raison. En substance, les juges fédéraux ont estimé que le mécanisme de l'article 165 de la Constitution vaudoise ne pouvait pas s'appliquer directement, mais qu'il devait être précisé dans une loi.

Lors du récent débat d'examen de la loi au Grand Conseil, la définition des mesures d'assainissement a été âprement débattue. Comme on l'imagine, les députés de gauche ont soutenu l'interprétation extensive (vote de l'impôt contre l'impôt), alors que ceux de droite ont défendu un point de vue plus restrictif. Celui-ci l'a finalement emporté et l'article 4 de la loi a reçu la teneur suivante:

Constituent des mesures d'assainissement celles qui engendrent une diminution de charges inscrites au budget de fonctionnement.

Les augmentations de recettes ne peuvent être reconnues au titre de mesures d'assainissement.

Il faut se réjouir de cet épilogue. Le citoyen contribuable ne sera finalement pas mis devant le choix inique de devoir accepter soit une hausse d'un impôt spécial, soit celle de l'impôt général, sans pouvoir voter deux fois non.

Les finances cantonales se portent beaucoup mieux depuis quelques années, mais le temps des vaches maigres pourrait succéder un jour à celui des vaches grasses. La loi sur l'assainissement financier rendra alors service à l'Etat de Vaud, par un mécanisme clair, mais aussi au citoyen contribuable, par un choix équitable.

ANTOINE ROCHAT

Une vitrine pour les vins de Lavaux

Créé sur l'ancien site des minoteries de Rivaz, le centre de découverte des vins et du vignoble de Lavaux, répondant au nom de Vinorama, a ouvert ses portes le 15 mai dernier. L'édifice est conçu pour offrir aux vins de Lavaux une plus grande notoriété après l'inscription du vignoble au patrimoine mondial; on y trouve une salle présentant quelque cent vingt crus de la région, qu'une

sélection hebdomadaire proposera en dégustation au bar adjacent. Une salle de projection donne à voir aux personnes intéressées un film décrivant le travail à la vigne en Lavaux. Enfin, une salle de séminaire est à disposition pour accueillir toutes sortes de manifestations liées de près ou de loin à cette région. [Le Vinorama est ouvert du mercredi au dimanche de 10h30 à 21h30] F. M.

Le Coin du Ronchon

La presse émeut, Facebook informe

La presse nous alarme: *Facebook*, le fameux site internet de «sociabilité» où l'on expose sa vie aux yeux du monde entier, poserait des problèmes de *confidentialité*. Mais qu'on ne compte pas sur les journalistes pour nous expliquer clairement lesquels. L'ont-ils eux-mêmes compris, d'ailleurs? Peu importe, le but, c'est d'émouvoir, pas d'informer.

Dans le même style, la presse nous apprend que la dernière tentative pour colmater la fuite de pétrole dans le Golfe du Mexique, initialement annoncée comme un succès, a finalement été qualifiée d'«échec». Mais ceux qui commençaient à s'intéresser à ce défi technique resteront sur leur faim: aucun journaliste n'est capable de donner la moindre explication sur ce qui n'a pas fonctionné. Peu importe, d'ailleurs; le but, c'est d'émouvoir, pas d'informer.

Dans le même style, on n'attendra pas des journalistes qu'ils nous expliquent qui sont les flibustiers qui ont tenté de forcer un blocus maritime de l'armée israélienne, comptant sur la réaction de cette dernière pour pouvoir se poser en victimes devant les caméras. Là encore, il s'agit de nous émouvoir, pas de nous informer.

Encore plus fort: *Le Matin* rapporte les résultats d'une étude commanditée par le WWF et révélant le fort pourcen-

tage de véhicules 4x4 utilisés hors des zones de montagne. Sans jamais s'interroger sur les chiffres absolus qui sous-tendent le calcul, les falsificateurs du quotidien orange réussissent à écrire qu'«11% de ces monstres sont immatriculés dans la seule commune schwyzoise de Wollerau». Faut-il déduire de cette surprenante affirmation – qui n'émane pas du communiqué de presse de l'organisation écologiste – que cette petite commune héberge un parc automobile colossal? Ou que le nombre effectif de 4x4 en Suisse est ridiculement insignifiant? Ou encore que la journaliste n'a pas compris ce qu'elle lisait? Peu importe puisque le but était de nous émouvoir et non de nous informer.

Pour en revenir à *Facebook*, on s'amuse de remarquer que les médias branchés, après nous avoir bien fait comprendre qu'on n'était rien si on n'y était pas, nous suggèrent aujourd'hui qu'il est du dernier chic d'en sortir. Pour notre part, nous y voyons une bonne raison pour y rester, ce d'autant plus que, dès lors que plusieurs pays entreprennent actuellement de bloquer l'accès à ce site, cela va considérablement diminuer le nombre des personnes aux yeux desquelles nous exposons notre vie.

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne